

## **ECHEANCE ATTESTATION D'ETUDE**

Afin de reprendre le versement des allocations familiales dès la rentrée scolaire 2024 nous vous prions de transmettre aux Ressources humaines de votre employeur avec  **votre numéro NSS** (756.xxxx.xxxx.xx), dans un *envoi groupé* pour en faciliter le traitement si vous avez plusieurs enfants en formation, le document suivant :

- Dès la rentrée scolaire, attestation de formation 2024/2025 pour les enfants de 16 ans révolus.

**Les attestations d'inscription, d'admission ou d'immatriculation émises avant la rentrée ne sont pas valables.**

Aucune information ne sera donnée sur l'avancement du traitement de votre dossier. Celui-ci peut durer jusqu'à deux mois dès la date de réception par notre caisse.

Nous pouvons cependant vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour traiter vos demandes dans les plus brefs délais.

En vous remerciant de votre compréhension.

Caisse de compensation pour allocations familiales  
de l'industrie horlogère  
ALFA – CCIH 51.3  
Juin 2024